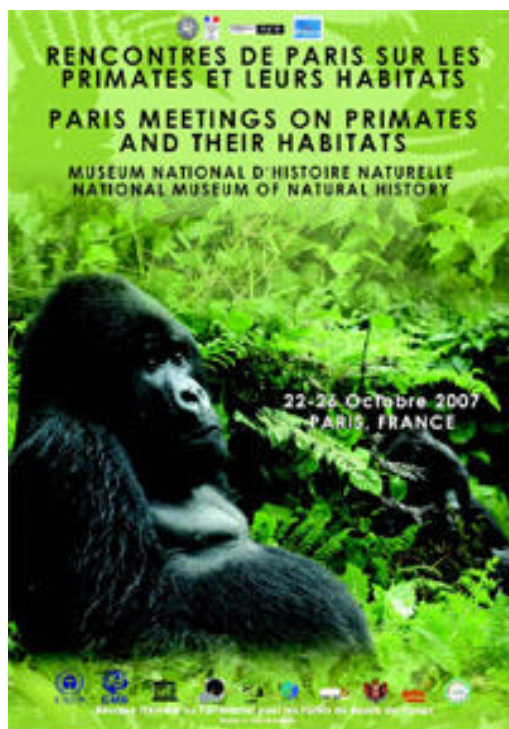




“l’Accord Gorilla”



La première réunion de négociations de l’Accord sur la protection des l’ensemble des taxons de gorilles s’est tenue à Paris sous l’égide de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) des Nations Unies.

Elle s’est déroulée au Muséum National d’Histoire Naturelle, dans le cadre des Rencontres de Paris sur les Primates et leurs Habitats qui s’est tenue du 22 au 26 octobre 2007.

Le texte de l’Accord a pu être finalisé lors de ces rencontres. Neuf des dix Etats de l’aire de répartition ont participé aux discussions et six d’entre eux, ayant les accréditations nécessaires, ont signé l’Acte Final. L’Accord Gorilla a été ouvert à la signature le vendredi 26 octobre en présence des instances officielles. Tous ont avalisé le document à un niveau Ministériel. La république du Congo et la République de Centre Afrique ont signé l’Accord lui-même le 26 octobre. Une seule signature est encore requise pour que

l’Accord entre en application. Il semble très probable que l’Accord puisse donc entrer en application dès la première moitié de 2008 : une troisième signature pourrait être prochainement obtenue du Nigéria ou de la République Démocratique du Congo. L’absence du Rwanda aux réunions était due à la rupture actuelle des relations diplomatiques entre la France et ce pays.

Cet Accord, et les projets qui en découleront, contribueront à promouvoir la survie à long terme des Gorilles et de leurs habitats forestiers, et devraient apporter, ce faisant, une contribution tangible à la réduction de la biodiversité forestière, et permettre aux Etats concernés de conjuguer conservation des ressources renouvelables et développement économique durable.

Historique de la préparation de l’Accord Gorilla

Le Secrétariat de la CMS a, dès 2006, demandé à l’Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, en partenariat avec le Secrétariat PNUE/UNESCO de GRASP, et en consultation avec les Etats de l’aire de répartition du Gorille et les autres partenaires de GRASP, de préparer, rédiger et négocier un Accord sur les gorilles, et d’initier la mise en œuvre de cet Accord et de sa traduction en un Plan d’action régional transfrontalier. La CMS et ses partenaires s’étaient engagés à développer et négocier cet Accord au cours des 2 années suivantes, et à fournir aux Etats de l’aire de répartition, aux autres gouvernements et organisations impliqués, un cadre légal qui leur permettrait de renforcer et fédérer les efforts de conservation. C’est également dans ce cadre que l’Institut a contribué à l’organisation et au suivi de la réunion qui s’est tenue à Paris.

Dès le départ et en support au projet, un site web a été créé, directement accessible via le site central de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique :

<http://www.sciencesnaturelles.be/science/projects/gorilla>



Au cours des mois de préparation de la réunion de Paris, les partenaires du projet ont trouvé sur ce site une première version de l'Accord Gorilla (alors connu sous le nom provisoire Accord N'Gagi), ainsi qu'un ensemble de documents de support, c'est à dire des rapports sur l'état de conservation des 4 taxons, et un avant projet de plan d'action pour ces 4 taxons préparé par le service Biologie de la Conservation de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. L'Institut et ses partenaires se sont basés, pour les constituer, sur les plans d'action existants, y compris les plans nationaux et régionaux

développés dans le cadre de GRASP; ces plans d'action mettent notamment l'accent sur le développement de systèmes standardisés de récoltes de données, d'analyses et de partage des données, en consultation avec la CMS, le GRASP et ses partenaires, et les Etats de l'aire de répartition.

Ce site de travail a permis à l'ensemble de la communauté scientifique et de la conservation de la nature de participer à l'élaboration des meilleurs textes possible. L'équipe de l'IRScNB (Institut royal des sciences naturelles de Belgique) a pris en compte et intégré les commentaires et suggestions des autres partenaires.

Des projets de Plans d'Action (un par taxon), faisaient également partie du travail préparatoire à l'Accord, et ont également été présentés aux Etats de l'aire de répartition. Ils sont centrés sur la conservation des populations de Gorilles, de leurs habitats, sur le renforcement des capacités nationales et les aspects transfrontaliers, et sur la prise en compte des besoins socio-économiques des populations qui sont liés aux ressources des habitats forestiers des gorilles la mise en œuvre du Plan d'action régional transfrontalier.

Ce projet de Plan d'Action devra faire l'objet de discussions entre les différents partenaires tout au long de la prochaine année (2008).